UNIVERSITÉ DE FRANCE.

FACULTÉ DE THÉOLOGIE PROTESTANTE DE STRASBOURG.

ÉTUDE

SUR

JEAN DAILLÉ

PASTEUR DE L'ÉGLISE RÉFORMÉE DE FRANCE

AU DIX-SEPTIÈME SIÈCLE.

THÈSE

PRÉSENTÉE

à la Faculté de Théologie protestante de Strasbourg,

ET SOUTENUE PUBLIQUEMENT

le 10 août 1863, à 5 heures du soir,

POUR OBTENIR LE GRADE DE BACHELIER EN THÉOLOGIE,

PAR

ÉMILE METTEY

DE BADEVEL (DOUBS).

STRASBOURG,

TYPOGRAPHIE DE G. SILBERMANN, PLACE SAINT-THOMAS,

1863.

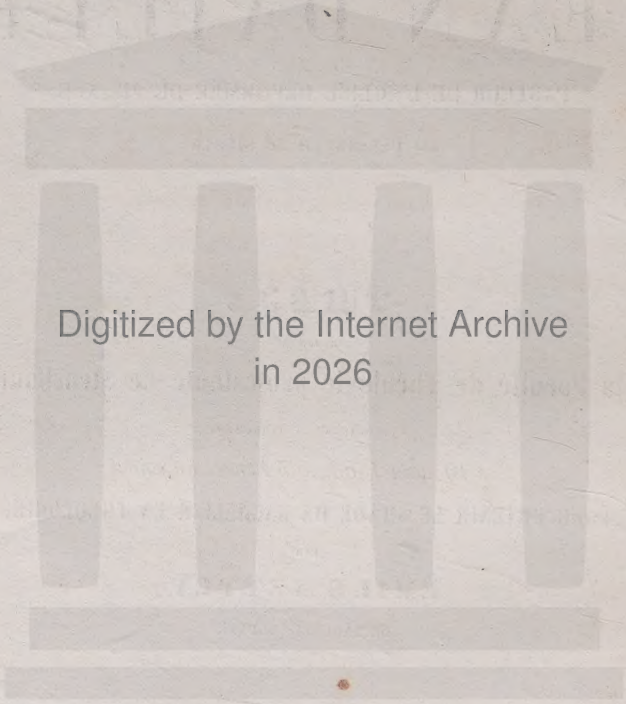

Digitized by the Internet Archive
in 2026

https://archive.org/details/IA41552714_0112

A MON FRÈRE AINÉ

FRÉDÉRIC METTEY

MÉCANICIEN PRINCIPAL DANS LA MARINE IMPÉRIALE.

Témoignage d'affection et de reconnaissance.

E. METTEY.

FACULTÉ DE THÉOLOGIE PROTESTANTE DE STRASBOURG.

M. BRUCH ✻, Doyen de la Faculté.

MM. BRUCH ✻.
RICHARD.
FRITZ.
JUNG ✻.
REUSS ✻.
SCHMIDT.
} Professeurs de la Faculté.

M. REUSS ✻, Président de la soutenance.

MM. REUSS ✻,
RICHARD,
BRUCH ✻,
} Examinateurs.

La Faculté n'entend ni approuver ni désapprouver les opinions particulières au candidat.

ÉTUDE

SUR

JEAN DAILLÉ

PASTEUR DE L'ÉGLISE RÉFORMÉE DE FRANCE

AU DIX-SEPTIÈME SIÈCLE.

INTRODUCTION.

Nous croyons devoir consacrer les premières pages de ce travail à justifier par quelques considérations préliminaires le plan que nous avons suivi; ensuite, ce qui nous semble indispensable, à esquisser un rapide tableau de la situation des Réformés en France à l'époque où parut Daillé.

Pasteur à Paris pendant près d'un demi-siècle, cet homme érudit s'est surtout distingué par les écrits théologiques aussi savants que nombreux sortis de sa féconde plume. Or, quand on se propose de faire connaître un écrivain, c'est sans doute à l'appréciation de ses ouvrages qu'il faut accorder la plus large place; d'ailleurs, le but spécial pour lequel nous avons entrepris cette monographie nous en faisait une loi. Cependant, d'un autre côté, nous ne pouvions pas non plus, sous peine d'être incomplet et même de nuire à la clarté de notre travail, nous dispenser de raconter la vie de cet éminent théologien et de donner un exposé succinct des faits principaux dont il a été témoin. La connaissance de ces faits, quelle que soit du reste leur

simplicité, n'est pas sans offrir d'intérêt par elle-même; en outre elle est utile pour expliquer maint écrit, qui se trouve avec les événements dans une corrélation intime.

Nous avons donc tâché de réunir ces choses dans une juste mesure, comme le prouve la marche d'ailleurs toute naturelle que nous avons suivie: nous aurons d'abord à parler de la jeunesse de Daillé; nous le montrerons cultivant avec ardeur les lettres, la philosophie et se préparant ainsi par d'excellentes études à remplir avec fruit les fonctions du ministère évangélique auquel il se destine. Ensuite nous le verrons, dans sa longue et belle carrière pastorale, publier successivement des livres pleins d'érudition, qui non-seulement lui ont valu une grande réputation parmi ses coreligionnaires, mais lui ont même attiré des éloges de la part de plus d'un catholique distingué. Nous nous arrêterons quelque temps à l'examen détaillé de quelques-unes de ces œuvres, qui, outre un nombre considérable de sermons, se composent principalement d'ouvrages de polémique religieuse.

En effet, peu de mois avant la naissance de Daillé, l'édit de Nantes venait de mettre fin aux luttes fratricides qui avaient si longtemps ensanglanté la France sous le nom de *Guerres de religion* (pourquoi deux mots aussi contraires ont-ils dû jamais se trouver associés!), mais il n'avait pas calmé l'agitation des esprits. Aussi, lorsque Henri IV, qui l'avait promulgué, fut tombé sous le poignard d'un fanatique, lorsque ce bon prince ne fut plus là pour protéger ses fidèles alliés d'autrefois, ceux-ci se virent de nouveau livrés aux attaques de leurs adversaires. Il est vrai qu'on ne reprit

pas dès lors les armes contre eux; mais ils furent en butte à des accusations passionnées, contre lesquelles ils se défendirent en exposant avec franchise leurs doctrines. Telle est en grande partie l'origine de ces savants ouvrages théologiques du dix-septième siècle, qui fut pour la France l'âge d'or de la littérature protestante.

Il pourrait sembler que, si le clergé persistait dans une intolérance, d'ailleurs conforme à ses traditions et à ses principes, l'État, du moins, aurait dû se montrer plus équitable: n'était-il pas tenu de respecter les traités et les engagements solennels du feu roi? Malheureusement, lorsqu'on étudie de près les faits, on est bien obligé de constater que ce ne fut pas ainsi précisément que les choses se passèrent. Le cardinal de Richelieu, qui tenait dans ses mains toutes puissantes les rênes du gouvernement, et qui voulait établir dans le royaume une unité politique absolue, n'était pas homme à faire de larges concessions, ni à rendre volontiers justice à ceux auxquels on avait reproché de former un État dans l'État. Cependant la situation était maintenant bien différente de ce qu'elle avait été auparavant: La Rochelle s'était soumise; on avait enlevé aux Réformés leurs dernières places de sûreté. Il est vrai que, s'ils étaient privés des moyens matériels de défendre leur liberté de conscience, *l'édit de grâce*, publié à Nîmes en 1629, semblait leur promettre de la respecter, en leur garantissant d'une manière générale le libre exercice de religion: il leur permettait de rebâtir leurs temples démolis, de rentrer dans leurs maisons, de s'établir dans le royaume partout où il leur plairait, excepté toutefois à La Rochelle et à Privas,

ainsi que dans les îles de Ré et d'Oléron. Mais d'habiles restrictions faisaient douter de la sincérité de cet édit et ne permettaient pas aux Réformés de s'endormir sur ces spécieuses promesses. Le roi Louis XIII exprimait même le désir de leur retour à l'Église romaine ; il les exhortait « à se dépouiller de toute passion pour mieux recevoir la lumière du ciel », et faisait passer ces vœux pour un témoignage de sa bienveillance. D'un autre côté on leur laissait trois mois seulement pour démolir, sous la surveillance des commissaires royaux, leurs fortifications dans celles des villes où elles restaient encore debout, et on leur faisait donner des otages pour garantir l'accomplissement de ces mesures sévères.

Quelque rigoureuses que fussent ces conditions, les Réformés auraient été heureux de s'y soumettre, si, de son côté, le gouvernement eût voulu observer sincèrement les engagements qu'il avait pris à leur égard; mais ils continuèrent à être inquiétés par une foule de mesures arbitraires, par les empêchements apportés à la célébration de leur culte. Néanmoins, dans cette situation difficile, ils ne s'écartèrent jamais d'une ligne de conduite pleine de fermeté et de modération. S'ils firent preuve d'un attachement inébranlable à leurs croyances religieuses, ils ne se montrèrent pas moins dévoués aux intérêts de leur pays. Aussi échappèrent-ils pendant longtemps encore aux persécutions, grâce à cette sage attitude, grâce surtout aux besoins de la politique de Richelieu qui, d'un côté, était très-occupé à abaisser les grands; de l'autre, à se ménager l'alliance du puissant roi de Suède, Gustave-Adolphe, lequel faisait alors retentir l'Europe du bruit de ses exploits.

Plus tard, pendant les premières années du règne de

Louis XIV, la situation des Réformés fut encore tolérable. En 1659 ils purent tenir, à Loudun, un synode national, le dernier, il est vrai; nous aurons d'ailleurs à y revenir en détail dans la suite, car Daillé lui-même en fut élu président.

En résumé, les temps dont nous parlons peuvent être considérés, selon nous, comme une période de transition. Il n'y a pas, comme auparavant, une hostilité déclarée contre les protestants; mais la tranquillité dont ils semblent jouir n'est qu'apparente, et ne sera plus de longue durée. Le ciel paraît encore serein, mais déjà l'atmosphère est devenue plus lourde. Un malaise général se fait sentir. Les regards inquiets interrogent l'horizon, où de sombres nuages, lentement accumulés, semblent présager aux Réformés un nouvel orage: soudain il éclate sur leurs têtes par ce coup de foudre désastreux qui s'appelle dans l'histoire *Révocation de l'édit de Nantes.*

I.

Jean Daillé naquit le 6 janvier 1594 à Chatelleraut, d'où sa mère était originaire; mais il passa les premières années de son enfance à Poitiers, où son père exerçait l'emploi de receveur des consignations. Il manifesta de bonne heure une vive inclination pour les lettres; toutefois il ne put d'abord la satisfaire, parce que son père, dans l'espérance de lui laisser sa charge, le destinait à la carrière des affaires. Orphelin à l'âge de onze ans, le jeune Daillé fut placé, ainsi que le reste de sa famille, dont il était l'aîné, à Chatelleraut, sous

la tutelle d'un de ses oncles maternels, qui s'acquitta de cette tâche avec le plus grand dévouement, et se fit un devoir de favoriser de tout son pouvoir les heureuses dispositions de son pupille. Ce dernier fut envoyé à Saint-Maixent pour y commencer le latin; il continua ses études successivement à Poitiers, à Chatellerault, à Saumur, où il fit sa deuxième et sa première classes. A l'âge de seize ans il se trouvait de nouveau à Poitiers, où il suivit les leçons du docte philologue italien Jean-Ange Politien; enfin il retourna à Saumur, où il fut auditeur de l'Écossais Duncan, qui y professait avec distinction la philosophie. C'est là encore qu'après avoir achevé son éducation littéraire, il aborda, à l'âge de dix-neuf ans, l'étude de la théologie, pour laquelle il se sentait une prédilection particulière.

Saumur possédait alors une excellente Académie protestante, fondée par le gouverneur de cettte ville, l'illustre Du Plessis-Mornay. Celui-ci, discernant bientôt le mérite de notre jeune théologien, lui fit l'honneur de le choisir pour diriger l'éducation de deux de ses petits-fils, qu'il faisait élever dans sa maison [1]. Ce fut pour Daillé un bonheur inappréciable: il vécut sept années dans l'intimité de ce grand homme, qu'on a surnommé le *Pape des protestants* et retira de là un grand profit pour son instruction. Nous citerons, pour en donner une idée, le passage suivant de sa biographie par son fils: « Le serviteur de Dieu dont nous par-« courons la vie eust le bonheur de plaire à cet excel-«lent seigneur, et d'estre honoré non-seulement de sa

[1] C'étaient MM. de Saint-Germain et de Sainte-Hermine, fils de Fontenay-Husson, gendre de Du Plessis-Mornay.

« bienveillance, mais mesme de sa familiarité la plus « privée. M. Du Plessis s'enfermoit souvent avec lui « dans son cabinet pour faire ensemble quelque lec- « ture, soit des pères, soit des autres auteurs ecclé- « siastiques, sur lesquels il lui communiquoit ses pen- « sées et observations, sans avoir rien de caché ni de « secret pour lui. De sorte qu'ayant esté nourri sept « ans entiers auprès de cet homme incomparable, son « vray Gamaliel, si j'ose dire, il fit des progrez extraor- « dinaires dans les lettres divines ausquelles il s'appli- « quoit principalement, bien qu'il ne négligeast pas les « humaines [1]. »

En 1619, Daillé dut entreprendre avec ses élèves un voyage, pendant lequel il eut la douleur de perdre l'un d'eux, le jeune Philippe Samson de Saint-Germain, qui, étant tombé subitement malade à Mantoue, mourut bientôt après. Pour soustraire son corps aux outrages de l'Inquisition, il fallut l'envoyer en France comme ballot de marchandises, sous la garde de deux domestiques. Après ce funeste événement, Daillé se rendit à Venise, où il inspira une grande amitié à Fra Paolo Sarpi, le célèbre historien du Concile de Trente. Ensuite il fit route à travers l'Allemagne et les Pays-Bas. De retour en France au bout de deux ans, il fut reçu ministre du Saint-Évangile par le colloque de Bournezeau, dans le Bas-Poitou. Successivement chapelain de Du Plessis-Mornay, qu'il assista dans ses derniers moments [2], puis pasteur à Saumur, Daillé, marié depuis

[1] *Abrégé de la vie de M. Daillé*, par son fils.

[2] Du Plessis-Mornay mourut en son château de la Forêt-sur-Sèvres le 13 novembre 1623. Daillé a mis par écrit ses *Dernières heures*

peu, ne tarda pas à être appelé, en 1626, à Charenton, où il exerça depuis lors constamment les fonctions de ministre. C'est de cette période la plus longue et la plus importante de sa vie que nous allons maintenant nous occuper, mais spécialement au point de vue théologique[1].

II.

L'église de Charenton se trouvait alors dans un état prospère : elle avait pour pasteurs des hommes éminents : Mestrezat, Le Faucheur, Drelincourt, Aubertin, qui tous se sont distingués par leur savoir, et ont laissé des écrits importants. Daillé ne se montra pas indigne de tels collègues : en 1628, c'est-à-dire deux ans à peine après son installation à Paris, il fit paraître un livre qui fonda tout à coup sa réputation comme théologien ; nous voulons parler de son traité intitulé : *De l'usage des Pères pour le jugement des différents qui sont aujourd'hui en la religion.* Bayle en parle comme d'un chef-d'œuvre. Le jugement de Vinet mérite aussi d'être rapporté : « Ce livre, dit-il, le premier de Daillé, « est le plus célèbre et peut-être le meilleur ; la nou-

imprimées à la fin de sa vie ; en outre, il a consacré une année à mettre en ordre ses papiers publiés sous le titre de *Mémoires de Du Plessis-Mornay.*

[1] Quant à la vie privée de Daillé, elle s'écoula dès lors simple et uniforme. L'année 1628 fut marquée pour lui d'une manière heureuse par la naissance d'un fils, qui devait être un jour son collègue ; mais un peu plus tard, en 1631, il eut la douleur de perdre sa fidèle compagne. Ses études et les soins qu'il donna à l'éducation de son fils, purent seuls adoucir un chagrin si cuisant. Jean Daillé mourut le 15 avril 1670 enlevé tout à coup au milieu d'une robuste vieillesse.

« veauté et le piquant du sujet, un plan simple et heu-« reux, une méthode excellente, un style aisé et vif, « sans aucune âcreté, ont fait de ce traité le premier « livre de controverse vraiment populaire[1]. »

On ne saurait mieux apprécier en quelques mots les qualités de cet ouvrage, dont nous voulons essayer de donner une idée générale. L'auteur commence par constater que protestants et catholiques sont d'accord sur les vérités fondamentales du christianisme, sur l'existence de Dieu, l'universalité du péché, la rédemption par Jésus-Christ etc.; mais à ces dogmes enseignés clairement dans les Écritures le catholicisme en ajoute d'autres, qu'il pose comme non moins essentiels et dont il fait la condition *sine quâ non* du salut; tandis que le protestantime les rejette comme n'étant pas renfermés dans la Bible, seule autorité pour lui en matière de foi : tels sont l'infaillibilité du pape, l'adoration de l'Eucharistie, le sacrifice de la messe, l'invocation des saints, des anges, le purgatoire etc. Ces doctrines, le clergé prétend les appuyer par l'autorité des pères de l'Église. Daillé entreprend de prouver que ce moyen ne peut aboutir à aucun résultat décisif. A cet effet il pose deux principes qu'aucun juge impartial ne saurait récuser : pour que le système de ses adversaires soit valable, il faut d'abord que les passages que l'on cite soient tellement certains et tellement clairs, qu'on ne puisse douter ni de leur authenticité ni de leur véritable sens. Il faut, en second lieu, que l'autorité des pères soit telle, qu'en matière de religion nous soyons obligés de suivre leur sentiment.

[1] Vinet, *Histoire de la prédication au dix-septième siécle.*

Jugeant les écrits des vénérables docteurs de l'Église successivement à ces deux points de vue, Daillé fait voir : 1° qu'il est, sinon impossible, du moins très-difficile, de savoir nettement leur opinion sur les matières controversées ; 2° que ni leurs témoignages ni leurs enseignements ne sont infaillibles. Ces propositions, le savant pasteur les démontre par une série d'arguments pleins de solidité et tellement bien coordonnés qu'ils ne laissent place à aucune objection. Nous ne pourrions reproduire ici toute cette chaîne de raisonnements, sans agrandir outre mesure le cadre de notre travail ; nous nous bornerons donc à en rapporter quelques-uns. On ne peut, par exemple, demander aux pères leurs avis sur les questions discutées aujourd'hui, par la raison qu'elles leur sont totalement inconnues : dans ceux de leurs écrits, d'ailleurs peu nombreux qui nous restent, ils s'occupent de tout autre chose ; ils combattent principalement les hérésies des Ariens, des Manichéens, des Nestoriens etc., sur le compte desquels, comme le démontre Daillé, les deux Églises sont parfaitement d'accord.

Il faut aussi se garder de prendre dans le sens littéral ce qui n'est qu'une figure de rhétorique. Nous remarquerons, en outre, que les Pères sont loin d'être toujours du même avis ; eux-mêmes d'ailleurs ne prétendent nullement se poser en oracles infaillibles : « Quant aux livres que nous écrivons, dit saint Augustin, il faut les lire, non pour y ajouter foi nécessairement, mais pour les juger librement[1]. » Il y a plus :

[1] Daillé relève avec raison la manière étrange dont saint Paul est jugé par saint Jérôme. Celui-ci prétend en effet que l'apôtre des Gentils

maintes de leurs opinions ont été formellement rejetées par l'Église des siècles suivants. Du reste, Daillé, dans sa conclusion, s'empresse de reconnaître que si les pères ne peuvent faire autorité en matière de foi, surtout pour des choses dont ils ne parlent pas, il y a néanmoins un grand profit à retirer de l'étude de leurs livres, à cause de leur piété et de leur savoir. On y lira avec édification de vives et ardentes exhortations à la sainteté et à l'observation sérieuse des enseignements du Christ. D'ailleurs ils sont d'accord sur les vérités principales de la foi ; quant à leur divergence sur des points secondaires, elle sert précisément à prouver leur sincérité. On pourrait difficilement, ce nous semble, s'exprimer avec plus d'impartialité et de bonne foi. Aussi, grâce à ces qualités, jointes à une valeur scientifique incontestable et à une exposition lumineuse, ce livre fut vivement apprécié.

Si, comme le fait remarquer l'auteur du traité dont nous venons de nous occuper, les dogmes qui sont à la base du christianisme sont également admis par les catholiques et par les protestants, ces derniers n'ont-ils pas eu tort de se séparer de l'Église romaine? Les Réformés de France, en particulier, ne sont-ils pas en grande partie responsables des maux causés par les dis-

« fait parfois des solécismes, qu'il ne sait pas développer une hyber-« bate, ny conclure une sentence, qu'il ne peut desployer ses pro-« fondes conceptions en langage grec, qu'il n'a pas de boute-hors, « n'exprimant ce qu'il pense qu'avec peine, que ce n'a point été par « modestie, mais en vérité et en conscience que l'apôtre a dit de soi-« même qu'il est *imperitus sermone*. Quiconque, ajoute Daillé, a tant « soit peu goûté la force, la vigueur et la candeur de l'esprit et du « discours du saint apôtre, ne le pourra voir traiter de la sorte sans « un extrême étonnement. »

sentiments religieux dans leur patrie, maux dont ils ont eu à souffrir eux-mêmes les premiers? C'est pour répondre à ces reproches que Daillé publia en 1631 son *Apologie des Églises réformées de France, où est prouvée la nécessité de leur séparation d'avec l'Église romaine.* Il fait ressortir l'opposition qui existe à côté d'une unité apparente. Les Réformés, n'admettant d'autre autorité que la Bible, pourraient-ils se soumettre à des dogmes, à des institutions qui leur paraissent contraires aux Saintes-Écritures? Dira-t-on qu'au lieu de prendre à la lettre ces cérémonies, on peut les spiritualiser, en quelque sorte, dans son esprit, se prosterner, par exemple, devant l'hostie consacrée par le prêtre, sans croire précisément au miracle de la transsubstantiation, mais en adressant intérieurement son adoration à la personne seule du Christ dans le ciel? L'Église catholique ne laisse pas cette latitude; elle fait de l'adhésion absolue à ses enseignements, pris dans leur sens littéral, la condition indispensable du salut. Les canons du concile de Trente sont à cet égard d'une sévérité aussi explicite qu'inexorable[1]. On ne saurait donc, sans se causer un grave préjudice moral, se prêter à un acte extérieur d'adoration, qui serait en opposition avec sa conscience.

Il y a, en effet, nous devons le reconnaître avec Daillé, une différence immense, au point de vue théorique, entre la religion catholique et la religion protestante. La première, tenant constamment les âmes sous

[1] « Il faut que le sainte Eucharistie elle-même soit adorée et non Christ qui est au ciel. Si tu ne le fais pas ainsi, tu es anathème (*Concil. Trident.*, sess. 3). »

sa tutelle, prétend leur imposer le joug d'une autorité extérieure. C'est méconnaître, selon nous, la loi fondamentale de l'esprit humain, qui demande à se développer librement, comme la plante sait s'assimiler les sucs les plus utiles à son accroissement. La deuxième, au contraire, s'appuie uniquement et directement sur la Parole de Dieu, principe vivifiant, nourriture spirituelle qui doit pénétrer l'essence même de notre être moral, transformer nos pensées, nos sentiments, imprimer une nouvelle direction à notre volonté, en un mot nous régénérer, selon la profonde expression de Jésus. Il y a donc une distance très-grande entre ces deux méthodes; mais il est nécessaire que la division, inévitable sur le terrain des idées, cesse dans la pratique : alors il faut savoir s'élever au-dessus des divergences secondaires, pour ne plus voir que ce précepte sublime qui est l'essence de toute religion véritable : « Aimez-vous les uns les autres. » Les deux branches du Christianisme dont nous parlons, ne se proposent-elles pas, en définitive, le même but : rendre les hommes meilleurs ? C'est donc dans l'amour du prochain, basé sur l'amour de Dieu, que doit consister la véritable unité en matière de religion. Vouloir l'établir dans la sphère des idées métaphysiques est un projet chimérique, car le fini ne peut enbrasser l'infini; par conséquent les conceptions des hommes ne seront jamais identiques à cet égard.

Après cette courte digression, où nous avions à cœur d'exprimer nos convictions sur le sujet qui nous occupe, nous revenons au livre de Daillé, pour parler des attaques dont il fut l'objet. Quelques protestants critiquèrent la sévérité qu'il montrait à l'égard des So-

ciniens. D'un autre côté il eut à soutenir une polémique assez vive contre M. de Chaumont, garde du cabinet de Sa Majesté, qui fit paraître d'abord ses *Remarques sur l'Apologie*, auxquelles notre habile controversiste répondit dans sa *Lettre à Monsieur de Monglat*. M. de Chaumont répliqua dans un discours intitulé *le Pacifique*, auquel furent opposées *les Considérations*[1]. Enfin à un troisième écrit Daillé allait donner une troisième réponse, quand son adversaire le fit prier par un ami commun de n'en rien faire: ainsi finit ce tournoi théologique.

Daillé publia ensuite un livre intitulé *La foi fondée sur les saintes Écritures contre les nouveaux méthodistes*, appelés aussi *missionnaires*, qu'un historien dépeint de la manière suivante: « Les plus dangereux « de ces chicaneurs étaient de certains laïques de la lie « du peuple, dont les plus éminents étaient des mer- « ciers, des cordonniers, des couteliers et autres gens « de pareille étoffe, qui couraient de ville en ville, de « consistoire en consistoire, de synode en synode, pour « y faire des défis insolents aux ministres, prêcher la « controverse dans les places publiques sur un théâtre « appuyé de quelques tréteaux, comme ceux des opé- « rateurs, fatiguer le menu peuple et les femmes par « des chicanes basses et ridicules, et tâcher de gagner « par la conversion de quelques personnes simples une « certaine somme à quoy le clergé avait taxé ces vic- « toires[2].»

[1] *Considérations sur le Discours pacifique de M. de Chaumont.* Sedan 1634.

[2] *Histoire de l'édit de Nantes*, par Elie Benoît.

Un des plus fougueux d'entre ces missionnaires était le P. Véron, ancien jésuite, que ceux de son ordre, autant pour s'en débarrasser à cause de son humeur querelleuse, que parce qu'ils le jugeaient propre à tourmenter les Réformés, avaient fait nommer curé à Charenton. Il ne manquait jamais d'assister aux prédications des pasteurs, après quoi, montant sur des tréteaux qu'il avait arrangés à la porte de son église, il commençait la réfutation en règle de ce qu'il avait entendu. Peu scrupuleux sur le choix des moyens, il jetait aux ministres protestants des défis auxquels ceux-ci, par respect pour leur dignité, dédaignaient la plupart du temps de répondre. Ensuite il allait publier partout les succès de son éloquence. Ces succès et ceux de ses pareils étaient dus, selon eux, au système infaillible qu'ils prétendaient avoir inventé, pour convaincre d'erreur les protestants. A défaut d'autre mérite, leur méthode avait au moins celui d'nne grande simplicité : vous ne croyez pas à la transsubstantiation, aux œuvres surérogatoires, alors citez-nous, disaient-ils, des passages de la Bible où il soit dit expressément, en toutes lettres, que ces dogmes doivent être rejetés. Vous ne le pouvez pas; vous êtes donc en contradiction avec votre principe qui consisterait à prendre pour unique règle de foi la Parole de Dieu.

Voilà sans doute une manière de procéder très-catégorique. Mais il suffit de l'exposer pour faire voir qu'elle ne repose que sur de ridicules et grossiers sophismes; car on n'est tenu de prouver, par des passages formels de l'Écriture, que les choses que l'on admet. Quant à celles que l'on rejette, il suffit, pour être en droit de le faire, de montrer qu'elles sont en

opposition avec l'esprit même de l'Évangile. Une fois cette démonstration donnée, les esprits les plus rigoureux et les plus exigeants doivent se tenir pour satisfaits.

D'un autre côté, cette méthode, soi-disant nouvelle, est en réalité fort ancienne. C'est celle dont se servaient déjà les Ariens aux premiers temps du christianisme, lorsqu'ils demandaient qu'on leur citât des passages de la Bible, enseignant, en termes explicites, la consubstantialité du Père au Fils. Les docteurs de l'Église n'ont pas voulu admettre ce système de défense: ils ont pensé avec raison que tout ce qui peut se déduire clairement, nécessairement des écrits sacrés doit être regardé comme vrai, tandis que nous devons rejeter comme mensonger tout ce qui est contraire à l'esprit des Livres saints.

Enfin, comme dernier argument, les nouveaux méthodistes prétendent que nous ne devons pas nous laisser convaincre par les conclusions même qui nous paraissent les plus logiques. En effet, jusqu'à quel point, pouvons-nous nous fier à notre raison? Les lois de l'esprit humain ont-elles quelque valeur objective? Notre intelligence ne serait-elle pas un instrument trompeur, disposé de manière à nous faire considérer comme vraies des idées purement chimériques, de même que le prisme prête aux objets des couleurs qu'ils n'ont pas? Mais à ce compte-là il faudrait aussi regarder comme illusoires les progrès accomplis, grâce au raisonnement, dans toutes les branches des connaissances humaines. Le simple bon sens proteste contre de telles conséquences. Il y a plus : établir ces principes, c'est tomber en con-

tradiction manifeste avec soi-même : car n'est-il pas absurde de se servir du raisonnement lui-même pour montrer que tous les résultats auxquels nous aboutissons par son moyen ne sont d'aucune valeur? C'est évidemment tourner dans un cercle vicieux.

Les deux livres dont nous venons de rendre compte se trouvèrent enveloppés dans les accusations que l'assemblée du clergé fit retentir, en 1635, contre les Réformés. M. de Netz, évêque d'Orléans, leur reprochait, dans son discours au roi, de violer l'édit de Nantes, en faisant, comme le synode de Charenton l'avait décidé, un accueil fraternel aux protestants de la Confession d'Augsbourg, en les admettant à prendre part à la sainte cène et à d'autres actes purement religieux. Il attaquait, en particulier, très-vivement les écrits de Daillé : il demandait qu'ils fussent brûlés de la main du bourreau, et que leur auteur fût banni du royaume comme hérésiarque; ce dernier grief était basé sur un passage de l'Apologie, où le pasteur de Charenton affirmait que l'Église romaine avait eu tort de rejeter les Grecs de sa communion, uniquement parce qu'ils niaient que le Saint-Esprit procédât aussi du Fils. C'était, au dire de l'évêque d'Orléans, prêcher l'indifférence en matière de religion; il ajoutait que, d'après de tels principes, personne ne serait plus tenu de quitter sa secte pour en suivre une meilleure. Qui se serait attendu à voir cette accusation dirigée contre un livre dont le but était précisément d'établir que les protestants ont eu l'obligation morale de se séparer de l'Église catholique, avec laquelle leurs croyances n'étaient plus en harmonie?

Le deuxième reproche était plus spécieux : les Réfor-

més avaient, dit-on, changé le dernier verset du XX^e^ psaume, afin de supprimer une invocation qu'il contient pour le roi; mais, à vrai dire, le psaume tout entier est une prière pour le souverain. Les Réformés se sont bornés, pour le passage incriminé, à adopter une version qui diffère légèrement de celle de la Vulgate, mais qui, par contre, nous paraît plus conforme à l'original hébreu. Pour le sens, le changement est d'ailleurs, en réalité, insignifiant[1]. Ce fut là néanmoins l'occasion d'une controverse entre Daillé et Monsieur de Muiz, professeur royal d'hébreu, qui, tout en différant d'opinion avec le controversiste protestant, ne laissa pas de louer la modération de ce dernier.

Les deux accusations précédentes ne produisirent pas les résultats qu'en avait espérés leur auteur. Il en fut autrement de la troisième, par laquelle l'évêque d'Orléans se plaignait de ce que les ministres protestants employassent dans leurs sermons des expressions contraires à l'adoration de la Vierge et à l'autorité pontificale. L'effet de cette attaque fut la promulgation d'un édit contre les sacriléges et les blasphémateurs. Les personnes déclarées coupables étaient d'abord passibles d'amendes de plus en plus fortes; ensuite elles étaient condamnées, la cinquième fois, à être mises au pilori; la sixième fois, à avoir la lèvre supérieure cou-

[1] Voici la traduction de la Vulgate : *Deus, fac regem salvum, et exaudi nos in die quâ invocaverimus nomen tuum*, tandis que les Réformés ont rendu ce verset de cette manière :

Seigneur, plaise à toy nous défendre
Et faire que le Roy
Puisse nos requestes entendre
Encontre tout estroy.

pée; la septième fois, à perdre la lèvre inférieure; enfin, la huitième fois, à avoir la langue arrachée : loi barbare, arme terrible, au moyen de laquelle il était facile de frapper arbitrairement ceux contre qui elle était spécialement dirigée.

De telles mesures font bien juger de l'état d'agitation où se trouvaient les esprits. On voit combien toute tentative de rapprochement entre les deux partis eût été prématurée. Tel était cependant le but d'un projet singulier autant que peu sensé, mis en avant par un réformé, nommé La Milletière, dans un écrit intitulé : *Les moyens de la paix chrétieune pour la réunion des catholiques et des évangéliques sur les différends de religion.* Pour bien en apprécier la portée, il faut savoir qu'il se rattachait à une entreprise, ambitieuse autant que chimérique, émanant du cardinal de Richelieu lui-même. Obligé, comme nous l'avons dit, de ménager les sujets huguenots à cause de sa politique extérieure, le ministre tout-puissant de Louis XIII était tombé dans une sorte de défaveur auprès de la cour romaine, qui l'accusait de tolérer l'hérésie. Il espérait donc reconquérir les bonnes grâces du pape, en ramenant la France à l'unité religieuse, comme il l'avait ramenée à l'unité politique.

Le plan qu'il avait conçu était de gagner un certain nombre de pasteurs, puis de faire solennellement la réconciliation projetée. Il était bien entendu que le parti catholique ne ferait aucune concession : de ce côté tout se bornerait à l'adoucissement de certains termes, qui accentuaient trop le désaccord. Les protestants, au contraire, devaient reconnaître leurs torts et en implorer le pardon. Comment pouvait-on espérer sérieuse-

ment voir réussir un pareil projet? Certes, des convictions qui eussent cédé à de tels mobiles n'auraient pas eu de profondes racines dans les cœurs et seraient tombées d'elles-mêmes. Cependant certains ministres prêtèrent d'abord l'oreille à ces propositions : plusieurs d'entre eux agissaient de très-bonne foi et dressaient même, dans leur simplicité, des projets qui étaient enenvoyés au cardinal: « Il y a eu de tous temps des es- « prits sur lesquels les beaux mots de paix et de con- « corde ont exercé une fascination irrésistible et qui se « sont toujours laissé prendre à ces belles amorces. « Ceux-là n'ont pu apprendre ni par la raison ni même « par l'expérience que les maux de l'Église romaine « sont incurables, parce qu'elle n'en veut point guérir, « et que les erreurs d'intérêt sont à l'épreuve des dé- « monstrations les plus évidentes[1]. » Le plus grand nombre des pasteurs, au contraire, discernant le véritable but de ces menées, se montrèrent inexorables. De ce nombre était Daillé, qui prit la plume pour réfuter La Milletière. Plein d'ambition, ce dernier avait été tout à fait gagné au parti du cardinal. Il donnait raison partout à l'Église romaine et disait que le malentendu ne venait que des Réformés. Il n'eut, du reste, aucun succès ni d'un côté ni de l'autre. Rudement tancé par Daillé dans l'*Examen de l'avis de M. de la Milletière sur l'examen des différends de religion*, il fut censuré par la Sorbonne non moins vivement que s'il eût été d'accord avec les ministres de Charenton. Il finit par être exclu de l'Église réformée, à cause de son obstination, et dut se faire catholique pour appartenir au

[1] *Histoire de l'édit de Nantes.*

moins encore à une religion. Quant aux projets d'accommodement, ils n'eurent aucune suite, soit que le cardinal ait pu se convaincre, par l'insuccès de cette première tentative, du peu de chance qu'il avait de réussir, soit que les troubles politiques qui éclatèrent alors dans le royaume, notamment la conspiration de Saint-Mars, aient détourné d'un autre côté son attention.

Daillé reprit avec une nouvelle ardeur ses travaux théologiques : les ouvrages qu'il publia[1] témoignent, comme les précédents, d'une connaissance approfondie de l'histoire ecclésiastique, surtout des premiers siècles, à l'étude desquels il consacrait spécialement ses loisirs. C'était procéder très-sagement, car il se plaçait par là sur le terrain même de ses adversaires, qui ne pouvaient récuser des arguments puisés en abondance dans les écrits des Pères et prouvant que la réforme, loin d'être une hérésie nouvelle, était, au contraire, un retour à la foi de la primitive Église et au culte en esprit et en vérité.

Si les protestants montraient une telle ardeur à défendre leur liberté de conscience, achetée au prix de tant de luttes et de sacrifices, s'ils repoussaient de toute leur force des erreurs dont ils s'étaient délivrés avec tant de peine, ils s'attachaient, d'un autre côté, avec non moins d'énergie aux sublimes vérités renfermées dans l'Évangile. Ils s'appliquaient à en pénétrer tou-

[1] Déjà en 1634 avait été imprimé le *Traité de la créance des Pères sur le fait des images.* De 1640 à 1650 parurent successivement : *De pœnis et satisfactionibus humanis libri VII. — De jejuniis et quadragesimâ liber. — Disputatio de duobus ex unctione sacramentis, confirmatione et extremâ unctione. — Disputatio de sacramentali sive auriculari Latinorum confessione.*

jours mieux le sens intime. Sans doute ces recherches mettaient en relief des divergences du vues, inévitables toutes les fois que l'esprit humain veut s'élever jusque dans la région des spéculations métaphysiques; mais elles montraient aussi dans les convictions individuelles cette vitalité puissante et féconde qui seule donne une valeur réelle aux croyances religieuses. La question de la grâce, dans laquelle on peut dire que se résume toute l'économie chrétienne, eut le privilége de passionner longtemps les théologiens qui, en Hollande, s'étaient divisés en deux camps, les Arminiens, partisans de la grâce universelle, et les Gomaristes, partisans de la prédestination absolue. Ces derniers réussirent à faire prévaloir leur opinion au synode de Dordrecht, qui trancha la question dans le sens du calvinisme étroit. Cette décision, bien qu'admise en France par le premier synode de Charenton, en 1619, avait quelque chose de trop absolu pour être adoptée unanimement, sans réserve, dans son sens littéral. Il s'ensuivit des discussions dont nous devons parler, parce que Daillé y prit part. Ce fut Amyraut, professeur à l'académie de Saumur, qui y joua le plus grand rôle: dans son traité *de la Prédestination*, cherchant à tenir le milieu entre les deux extrêmes, il avait formulé une troisième manière de voir, appelée *Universalisme hypothétique*, c'est-à-dire soumis à des conditions: « Si vous considé-« rés, dit-il, le soin que Dieu a eu de procurer le salut « au genre humain, par l'envoy de son Fils au monde, « et les choses qu'il y a faites et souffertes à ceste fin, « la grâce est universelle et présentée à tous les hommes. « Mais si vous regardés à la condition qu'il y a néces-« sairement apposée de croire à son Fils, vous trouve-

« rés qu'encore que ce soin de donner aux hommes un « Rédempteur procède d'une merveilleuse charité en- « vers le genre humain, néanmoins ceste charité ne « passe pas ceste mesure de donner le salut aux hommes, « pourveu qu'ils ne le refusent pas; s'ils le refusent, il « leur en oste l'espérance, et eux par leur incrédulité « aggravent leur condamnation.»

Cité devant le synode d'Alençon, comme coupable d'Arminianisme, Amyraut se défendit en cherchant à établir une distinction entre les effets de la mort de Jésus-Christ pour les élus et ses effets pour les autres hommes. Selon lui, le Rédempteur est mort pour tous *suffisamment*, mais *efficacement* pour les élus seulement. Par conséquent, son intention était bien de mourir pour tous les hommes « quant à la suffisance de la satisfaction », mais pour les élus seulement « quant à sa vertu et efficace vivifiante et sanctifiante.» Ce sont, comme on voit, des subtilités scholastiques, mais qui ne laissèrent pas d'échauffer beaucoup les esprits.

Le synode d'Alençon rendit une décision pacifique, confirmée dans la suite par le deuxième synode de Charenton. Daillé, qui avait assisté, comme député de l'Ile-de-France, à la première de ces assemblées, contribua beaucoup, par ses sages avis, à cet heureux résultat. Mais l'animation était loin d'être apaisée. Les débats continuèrent, et cette fois Daillé y fut engagé d'une manière très-directe par un ouvrage portant son nom qui parut tout à coup, en 1655, sous le titre d'*Apologie pour les synodes d'Alençon et de Charenton.* Il paraît que le manuscrit aurait été composé seulement pour quelques amis et qu'il fut livré à l'impression, à l'insu de l'auteur, par un Arminien nommé de Cour-

celles, qui le jugea favorable à ses opinions. Attaqué par les *Exercitationes epicriticæ* de Des Maretz, professeur en théologie à Groningue, Daillé répondit par les *Vindiciæ apologiæ adversus Epicritam.* La discussion fut très-vive et, nous devons le dire, il ne semble pas que cette fois le pasteur de Charenton ait su garder une juste mesure et se contenir dans les bornes de cette modération qui sied si bien aux luttes de la pensée. Toutefois nous avons hâte d'ajouter que les deux adversaires se réconcilièrent franchement dans une entrevue qui eut lieu à l'hôtel de Turenne.

En 1659, Daillé eut l'honneur de présider le synode de Loudun, le dernier où les Réformés obtinrent la permission de se réunir. Il dura du 10 novembre 1659 au 10 janvier de l'année suivante et s'occupa, entre autres choses, de la correction des éditions de la Bible, du catéchisme, des psaumes et de la liturgie; il recommanda de donner le plus grand soin à l'éducation de la jeunesse. Mais ce qui fait pour nous le véritable intérêt historique de cette assemblée, c'est qu'elle nous permet de constater la situation toujours plus délicate et plus gênée de l'Église réformée à l'égard du gouvernement. On y voit des symptômes non équivoques des graves événements qui se préparent. L'attitude officielle prise par le commissaire royal, M. Magdeleine, homme d'ailleurs d'une honorabilité parfaite, est très-significative. On ne peut se méprendre sur la portée des déclarations qu'il était chargé de faire de la part du grand roi. Celui-ci défendait aux protestants de parler désormais de l'infraction des édits, vu que lui-même avait grandement à se plaindre du manque de soumission et de l'orgueil de ses sujets de la religion

réformée; il leur faisait remarquer que c'était désobéir non-seulement aux lois du royaume, mais encore aux lois divines, qui défendent aux hommes de se rendre justice à eux-mêmes, quand on leur aurait fait tort et qu'ils auraient les meilleurs droits du monde. Il les blâmait ensuite d'exclure de la sainte Cène les parents qui envoyaient leurs enfants à l'école chez les jésuites. Enfin il leur enjoignait de ne plus demander la convocation de synodes nationaux, vu que les synodes provinciaux étaient suffisants pour régler toutes les affaires ecclésiastiques.

Le Modérateur (tel était le titre donné au président de ces assemblées) montra dans sa réponse autant de sagesse que de fermeté. Il reconnaissait que les temps actuels étaient beaucoup meilleurs que ceux qui avaient précédés. Il s'engageait, au nom du synode, à ne traiter que des matières ecclésiastiques; mais il refusait nettement de supprimer dans la liturgie, comme on l'avait demandé, les expressions d'Antéchrist et d'idolâtres, vu que ces mots exprimaient les raisons pour lesquelles l'Église réformée s'était séparée de l'Église romaine. Il demandait la réunion des synodes nationaux tous les trois ans. Enfin, il terminait par ces belles paroles qui étaient un témoignage de l'attachement inébranlable des Réformés à la patrie et à la personne du roi: « La principale prière que nous nous faisons, di-« sait-il au commissaire, c'est qu'il vous plaise d'assurer « Sa Majesté que, comme nous sommes nés Français, « ainsi nous avons à cœur les intérêts et la gloire de la « France, et comme nous sommes chrestiens, nous « avons aussi une très-forte persuasion que nous sommes « inviolablement obligés à l'observation de ce précepte

« de l'apôtre de craindre Dieu et d'honorer le Roy. Nous « l'avons déjà dit et nous le répétons encore que comme, « par la grâce de Dieu, nous faisons profession du « christianisme et d'une religion plus pure et réformée, « nous espérons aussi que Dieu nous aidera de sa grâce, « afin de pouvoir surpasser en parfaite loyauté et en « obéissance tous les autres sujets de Sa Majesté. »

Ensuite l'assemblée envoya au roi une députation avec une lettre, qui reçut une réponse très-obligeante, adressée par Louis XIV « à ses bien-aimés sujets de la religion réformée. » L'avenir devait montrer jusqu'à quel point il fallait compter sur la sincérité de ces sentiments.

Avant de se séparer, les membres du synode avaient fixé un jour de jeûne solennel pour toute l'Église : ce fut là le prétexte que saisit Cottiby, pasteur à Poitiers, pour abjurer le protestantisme. Celui qui avait présidé l'assemblée, crut alors devoir prendre la défense de la mesure ordonnée : ce fut l'objet de la *Lettre à Monsieur de La Talonnière le Coq sur le changement de religion du sieur Cottiby.* Ce dernier, secondé par un jésuite, le P. Adam, écrivit une réponse, à laquelle Daillé opposa bientôt après une *Réplique*; mais le débit en fut empêché par un avocat du roi, dont le néophyte romain était devenu le collègue à La Rochelle, et l'imprimeur fut condamné à une amende : tel fut l'argument péremptoire qui termina la discussion.

Après cet incident, Daillé se remit avec un nouveau plaisir à ses études. Pendant les dix dernières années de sa vie il composa une série d'ouvrages, offrant, comme les précédents, une érudition prodigieuse jointe à une vigueur d'esprit, qui n'avait fait, semble-t-il, que s'accroître avec le temps. Cependant nous croyons pou-

voir nous dispenser de les examiner en détail : en effet, les uns s'occupent de controverse, comme ceux que nous avons déjà passés en revue; les autres, consacrés à des recherches d'authenticité, sont sans doute très-instructifs, mais se prêteraient difficilement à être analysés d'une manière intéressante. Nous nous bornerons donc à les signaler[1]. Il est, par contre, dans l'activité littéraire du savant pasteur un autre côté que nous avons négligé jusqu'à présent : ce sont ses travaux homilétiques, dont nous parlerons au commencement de notre troisième partie; la fin de celle-ci sera consacrée à une appréciation générale du personnage qui fait l'objet de cette étude.

III.

Pendant sa longue carrière pastorale, Jean Daillé n'a pas écrit moins de 724 sermons, formant une collection de vingt volumes; cependant il est beaucoup moins célèbre comme prédicateur que comme controversiste. On en trouve facilement la raison lorsqu'on étudie quelques-uns de ses discours religieux; on remarque, en

[1] Ces ouvrages sont les suivants : *De scriptis quæ sub Dionysii Areopagitæ nominibus circumferuntur.* — *De pseudepigraphis apostolicis.* Daillé révoque en doute l'authenticité de ces livres. — *Adversus Latinorum de cultûs religiosi objecto traditionem disputatio quâ demonstratur vetustissimis ad A. D. CCC. Christianis ignotos et inusitatos fuisse eos cultus quos nunc in romanâ communione solent Eucharistiæ, Sanctis, Reliquiis, Imaginibus et Crucibus deferre.* — *De auctore confessionis fidei, Alcuini nomine, a P. F. Chiffletio editæ dissertatio.* — *De cultibus religiosis Latinorum libri IX : primus de baptismi cæremoniis, secundus de confirmatione, reliqui de Eucharistiæ ritibus* (*opus posthumum*).

effet, qu'ils ne se composent eux-mêmes, en grande partie, que de controverse; celle-ci était à cette époque un côté essentiel de la prédication, car il ne suffisait pas que les théologiens dans de savants ouvrages défendissent les grands principes de la réforme; il était aussi de leur devoir de mettre la foule de leurs coreligionnaires, dont l'esprit était moins exercé, en garde contre les piéges auxquels leur bonne foi et leur simplicité étaient exposées. La Parole de Dieu devait leur être présentée non-seulement comme leur nourriture spirituelle et leur consolation, mais aussi comme un bouclier, pour repousser les attaques de l'erreur. C'est ce que les pasteurs avaient très-bien compris, et Daillé n'eut garde de faillir à cette tâche. De là le caractère particulier de ses œuvres homilétiques, qui sont loin d'être sans mérite; mais c'est précisément à cause de ce qui faisait alors leur principale valeur, qu'elles seraient moins goûtées dans notre temps où la situation s'est complétement modifiée. Sans doute les vérités sublimes de l'Évangile sont éternelles; mais l'humanité est appelée à faire sans cesse des progrès dans leur connaissance. La prédication doit se conformer aux exigences des différentes époques; elle ne peut donc rester stationnaire. Elle doit modifier sa méthode, en suivant le mouvement des idées, et en s'aidant des progrès de la théologie, dont elle est l'application aux besoins des âmes.

Jugés à ce point de vue, qui nous paraît seul équitable, les sermons de Daillé auront un grand prix à nos yeux : car ils ont produit beaucoup d'effet. On en jugera par ce témoignage d'un écrivain catholique lui-même, Balzac, qui, dans une de ses lettres s'exprime ainsi :

« Quand je serois beaucoup plus malade que je ne « suis, quand j'aurois la mort entre les dents, je ne « saurois m'empêcher de m'écrier : ô que le sixième « sermon de la résurrection est une excellente pièce ! « Qu'il est digne de la primitive Église ! Que le prédi- « cateur est puissant en persuasion ! Que ses preuves « sont fortes et convaincantes ! Qu'il establit et qu'il ap- « puye bien les fondements de notre doctrine ! J'ai leû « ce qu'ont écrit les premiers chrestiens, tant de l'É- « glise grecque que de la latine, mais, en conscience, « je n'ay rien leû de plus raisonnable et de plus judi- « cieux[1]. »

Pour tempérer ce que cet éloge a peut-être d'un peu emphatique, nous ne pouvons mieux faire que de citer le jugement de Vinet, dont la compétence, en cette matière, ne saurait être contestée : « Daillé n'a pas une « grande puissance oratoire ; il est fort éloigné du su- « blime en tout genre. Sa pensée a peu de profondeur, « son imagination peu de fécondité. Il a pourtant quel- « ques rapprochements heureux, et quelques dévelop- « pements naturels et abondants. Nous ne lui repro- « cherons pas trop sévèrement des discussions scienti- « fiques trop prolongées, une théologie ardue. Mais « nous en admirerons d'autant plus l'absence de toute « raideur et de toute pédanterie. Daillé ne disserte « point ; le langage de cet orateur est celui de ce qu'on « appelait alors les honnêtes gens, et ne sent nullement « l'école. Sa diction est remarquable par la netteté et « par la fluidité. Il a éminemment le génie français. Le « genre de Daillé me paraît moins appartenir à l'élo-

[1] Balzac, *Lettres à Conrart*, liv. II, lettre 10e.

« quence oratoire qu'à cette éloquence didactique dont « les écrivains de sa nation ont fourni les plus beaux « modèles. »

Cette dernière remarque nous paraît pouvoir s'appliquer avec justesse non-seulement aux sermons, mais en général à toutes les œuvres de Daillé. Il instruit plutôt qu'il n'émeut. Il fait mieux qu'entraîner les esprits par la persuasion, il les convaint par des preuves solides. En effet, ce que l'on remarque, avant tout, dans ses écrits, c'est un immense savoir, que font encore ressortir la clarté et l'ordre avec lesquels sont toujours groupés les matériaux. Les arguments sont disposés de manière à se faire valoir réciproquement et à former une gradation. Des exemples bien choisis viennent à l'appui des idées. Rien n'est oublié : un sujet n'est jamais abandonné avant d'avoir été envisagé sous toutes ses faces. Aussi ces ouvrages seront toujours précieux à consulter, lorsqu'on se proposera d'approfondir les matières qui y sont traitées.

Dans les livres de Daillé la forme est digne du fond : « On ne peut, dit Bayle dans son *Dictionnaire critique*, « écrire présentement en plus beau latin qu'il fait sur « les matières qu'il a traitées ; il n'y avait point d'homme « de son âge, parmi les personnes de sa robe, qui par- « lât français aussi bien que lui, ce qu'on doit attribuer « aux liaisons particulières, qu'il a eues, pendant son « long séjour à Paris, avec le célèbre M. Conrart. »

Il entretint aussi un commerce d'amitié avec Balzac, qui parle en ces termes de leurs entrevues : « Véritablement ce furent des heures dont tous les moments « sont précieux, et que j'estime plus, sans comparai- « son, que des années, que des vies entières de tel et

« tel que vous et moy connaissons. Il me rendit tant de « témoignages d'amitié, il me dit de si bonnes choses « et me les dit si bien que je vous avoue que jamais « conversation ne me satisfit plus que celle-là, ni ne « laissa dans mon esprit de plus belles et de plus « agréables images[1].»

Daillé, en effet, était, paraît-il, d'un caractère très-aimable : « Il y avoit un certain air de gayeté répandu « dans tout ce qu'il disoit et faisoit, comme s'il eust eu « un fond inépuisable de cette pure et solide joye, qui « est la marque d'une bonne conscience, aussi bien que « d'une bonne santé, et il ne paroissoit pas moins dans « une partie de promenade ou de divertissement hon-« nête que dans une conférence de gens de lettres ou « dans une assemblée de ministres et d'anciens. Sa piété « n'estoit ni sévère ni sauvage, et il ne croyoit pas « qu'il fust défendu de rire. Il n'estoit pas ennemy de « la douce raillerie, et ceux qui s'y entendent disent « qu'il y réussissoit quelquefois de fort bonne grâce. « Il n'estoit pas comme beaucoup de savants qui, lors-« qu'ils sortent de dessus leurs livres, ont accoutumé « d'être tout mornes et tout chagrins; mais, pour lui, « au contraire, quand il avoit esté attaché le plus for-« tement à la méditation, il n'y paroissoit plus, dès qu'il « avoit passé la porte de son cabinet[2].» Il était cependant infatigable au travail, comme le prouve le nombre et la valeur de ses écrits : outre ceux qui furent publiés, il en avait composé plusieurs autres, qui n'ont jamais vu le jour : tel est le traité sur l'Eucharistie, que

[1] *Lettres à Conrart*, liv. IV, lettre 16e.

[2] *Abrégé de la vie de M. Daillé*, par son fils.

l'auteur garda manuscrit, parce qu'il eût fait double emploi avec ceux que Le Faucheur et Aubertin firent paraître sur le même sujet.

Comme théologien, Daillé s'est montré très-attaché aux doctrines officielles des confessions de foi. Il accepte sans examen les condamnations prononcées par les conciles œcuméniques contre les anciennes hérésies, et se récrie contre Clément d'Alexandrie et Origène, qui avaient osé mettre en doute l'éternité des peines. Il est d'une sévérité inexorable à l'égard des Sociniens. Il faut cependant lui savoir gré d'avoir pris, timidement, il est vrai, la défense d'Amyraut dans la question de la grâce. C'est peut-être le seul point où il ait fait fléchir quelque peu son orthodoxie. Du reste, cette position était bien celle qu'il convenait de prendre à une époque où le protestantisme, jeune encore, avait besoin de toutes ses forces pour traverser une période difficile où son existence elle-même était en jeu, et l'Église réformée de France revendiquera toujours Daillé comme un de ceux qui furent ses plus valeureux champions.

Vu par le président de la soutenance,
REUSS.

Permis d'imprimer,
Strasbourg, le 1er août 1863.
Le Recteur, DELCASSO.